

les portraits des personnages païens ou chrétiens en qui cette branche paraissait résumée : par exemple, sur le compartiment des livres de droit, Théodose, Paul, Gaius; sur celui des livres d'histoire, Eusèbe, Orose; sur celui de la médecine, saint Côme et saint Damien, Hippocrate, Galien. Des inscriptions en vers rendaient plus clair encore ce classement (1). On prenait grand soin de la reliure des livres, « afin que la beauté extérieure revêtît dignement celle du texte sacré (2) ». Des horloges mesuraient le temps aux habitués de la bibliothèque; des lampes suspendues au plafond répandaient la lumière à flots pendant leurs veilles studieuses (3).

On a des détails précis sur les archives et la bibliothèque pontificales au siècle suivant. Les *regesta* de saint Grégoire le Grand, de 590 à 604, peuvent être reconstitués (4). Deux cents ans plus tard, le polyptyque rédigé par ses ordres existait encore, « formant un très grand volume en parchemin, déposé dans le sacré *scrinium* du palais de Latran (5) ». Les homélies de l'illustre pontife y étaient conservées de son vivant (6). Ses *Morales* s'y trouvaient aussi, bien que, cinquante ans après lui, l'envoyé d'un roi visigoth n'ait pu les découvrir « à cause de la multitude des livres (7) ». Dans la collection pontificale figuraient en-

(1) *De origine*, etc., p. LVII-LIX.

(2) Cassiodore, *De instit. div. litt.*, 30.

(3) *Ibid.*

(4) *De origine*, etc., p. LXIV.

(5) Jean Diacre, *Vita S. Gregorii Magni*, II, 24.

(6) Saint Grégoire le Grand, *Praef. ad lib. XL Homil.* (éd. Bénéd., t. I, p. 1434).

(7) *De origine*, etc., p. XXI.

core les actes des conciles généraux : saint Grégoire, ayant eu besoin d'étudier celui d'Éphèse, reconnut que « les manuscrits romains, gardés depuis les temps antiques dans les *scrinia*, étaient plus purs et plus sincères que les grecs (1) ». Les procès-verbaux d'un concile tenu à Rome en 649, à propos de l'hérésie monothélite, vont nous permettre de jeter un coup d'œil sur la bibliothèque pontificale (2).

Les Pères assemblés au Latran eurent besoin, pour éclairer leurs délibérations, de consulter un grand nombre d'écrivains ecclésiastiques de toutes les époques. Par l'ordre du pape Martin I^{er}, qui présidait le concile, Théophylacte, primicier des notaires, faisant fonctions de bibliothécaire de l'Église romaine (3), se tenait à leur disposition : dès qu'un livre était demandé, il l'apportait immédiatement. « La célérité, dit M. de Rossi, avec laquelle il procurait tous les ouvrages, même anciens et peu connus, montre que ceux-ci étaient classés avec ordre, et leur catalogue facile à consulter. » Le savant archéologue extrait des actes du synode de 649 la liste des livres ainsi portés de la bibliothèque dans la salle conciliaire : on y trouve (nous suivons l'ordre alphabétique) les œuvres de saint Ambroise, de saint Amphiloque, de saint Anastase, de saint Athanase, de saint Augustin, de saint Basile, de saint Cyrille d'Alexandrie, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Denys l'Aréopagite, de saint Ephrem, de saint

(1) Saint Grégoire le Grand, *Ep.* 6, 9.

(2) *De origine*, etc., p. LXVI-LXXI.

(3) C'est seulement à la fin du septième siècle, ou au commencement du huitième, qu'un bibliothécaire, distinct du primicier, fut chargé spécialement du soin des livres. (*Ibid.*, p. LXXIX.)

Grégoire de Nysse, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Hilaire, de saint Hippolyte, de saint Jean Chrysostome, de saint Jean, évêque de Scythopolis, de saint Justin, de saint Léon le Grand, de saint Sévérien, de Théophile d'Alexandrie, — en un mot, une patrologie sinon complète, au moins fort considérable, et qui était loin, d'ailleurs, de représenter toutes les richesses patristiques de la bibliothèque pontificale.

Une autre catégorie de livres fut aussi consultée. Ceux qui accusent l'Église romaine d'avoir peur de la contradiction, de supprimer les voix dissidentes, de détruire tout vestige historique des opinions contraires à ses doctrines, liront avec étonnement la liste des ouvrages hérétiques conservés au septième siècle dans la bibliothèque du Saint-Siège, non sans doute pour être communiqués indifféremment au peuple, mais pour être mis à la disposition des personnes capables de les étudier utilement. M. de Rossi a dressé la liste des ouvrages hétérodoxes apportés par le primicier Théophylacte à la demande des Pères du concile. Vingt-neuf furent alors produits (1) : et combien d'autres, étrangers à la question actuellement soulevée, devaient contenir les armoires du Latran ! Un témoignage beaucoup plus ancien montre que les bibliothèques ecclésiastiques réservaient une place aux écrits de cette nature : pendant la persécution de Dioclétien, Mensurius, évêque de Carthage, retira de la « basilique (2) » où s'assemblaient les chrétiens tous les manuscrits pré-

(1) *De origine*, etc., p. LXX.

(2) *Basilica Novorum*. Saint Augustin, *Brevic. coll. cum Donatistis*, III, 13.

cieux, n'y laissant que « de mauvais livres hérétiques (1), » dont les persécuteurs se saisirent, sans pousser plus loin leurs recherches.

Au commencement du moyen âge, les bibliothèques n'étaient pas de simples dépôts de livres, mais aussi des ateliers de copistes. Eugippe, ami de Cassiodore, entretenait dans son monastère de Campanie des « esclaves antiquaires », qui copiaient des livres, envoyés ensuite non seulement dans les villes voisines, mais jusqu'en Afrique (2). L'Église romaine, foyer de lumière jaloux d'éclairer de ses rayons le monde entier, employait de nombreux scribes à reproduire les richesses de ses collections : les nouveaux manuscrits étaient libéralement distribués. Après la mission de saint Augustin en Angleterre, saint Grégoire le Grand envoya dans ce pays des exemplaires des livres saints (3). Un prélat anglais, Benoît Biscop, qui visita six fois Rome dans la seconde moitié du VII^e siècle, rapporta de chaque voyage de nombreux volumes, qui, à sa mort, formaient toute une bibliothèque (4). Ceolfrid, successeur de Benoît, rapporta aussi de Rome une édition complète (*Pandectem*) de la Bible (5). Les libéralités de la bibliothèque romaine envers les nouvelles Églises non seulement d'Angleterre, mais de Germanie et de toute l'Europe septentrionale, étaient si nombreuses, que plus d'une fois elle se trouva hors d'état de satisfaire aux demandes. « Notre bibliothèque est

(1) *Quaecumque reproba scripta haereticorum*. (*Ibid.*)

(2) Saint Fulgence, *Ep. 5, ad Eugippium*.

(3) Bède, *Hist. eccl. Angl.*, I, 29.

(4) Bède, *l. c.* (dans Migne, *Patrol. lat.*, t. XCIV, p. 716, 717, 720, 721).

(5) *Ibid.*, p. 721.

épuisée de livres, et nous n'en avons plus à donner, » écrit un pape du VII^e siècle à un évêque allemand; c'est-à-dire qu'il n'existe plus, à ce moment, un seul manuscrit en double dans les réserves de la collection pontificale (1).

Les livres ne furent pas la seule chose envoyée de la Ville éternelle dans les contrées lointaines. Lors de ses quatrième et cinquième voyages, Benoît Biscop recueillit « beaucoup de saintes images (2) ». Les unes représentaient Jésus-Christ, la sainte Vierge, les apôtres : d'autres offraient ces concordances des épisodes de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui eurent une si grande influence sur le développement du symbolisme chrétien, et que l'on suit depuis les représentations figurées des basiliques italiennes au IV^e et au V^e siècle, les *Biblia pauperum* du moyen âge, pour les voir s'épanouir dans les plus nobles œuvres de la peinture moderne, par exemple cette splendide suite de sujets parallèles tracée par Hippolyte Flandrin sur les murs de Saint-Germain des Prés. Bède cite parmi les « images » rapportées par Benoît Biscop la scène biblique d'Isaac chargé du bois du sacrifice, faisant pendant à la scène évangélique de Jésus portant sa croix. Ces spécimens de l'imagerie du VII^e siècle furent en Angleterre l'origine de la peinture murale : au témoignage de Bède, on les reproduisit en grand dans la décoration des églises (3) : l'Angleterre, après avoir reçu

(1) *Concil.*, éd. Mansi, t. X, p. 1183.

(2) Bède, *l. c.*, p. 717.

(3) Bède, *l. c.*, p. 720. — Cf. ms. de Cambridge CCLXXXVI; voir Garrucci; *Storia de l'arte cristiana*, t. III, pl. 141.

des papes la foi catholique, en recevait aussi l'art religieux.

La musique n'était pas oubliée dans ces largesses : tant de répons, d'antiphonaires, de livres notés furent distribués par les papes aux églises de France, pendant les règnes de Pepin et de Charlemagne, que, Louis le Débonnaire en demandant à son tour, Grégoire IV eut peine à trouver pour lui un volume de chant liturgique (1). Une autre richesse de la bibliothèque pontificale consistait dans les manuscrits d'auteurs profanes, reliques de l'antiquité classique, dont les hommes du commencement du moyen âge comprenaient tout le prix. Les copistes étaient occupés à les reproduire, et Rome distribuait les copies avec son habituelle générosité. En 759, le pape Paul I^{er} envoya à Pepin le Bref non seulement les ouvrages de saint Denys l'Aréopagite, mais encore la grammaire d'Aristote, une autre grammaire, des traités de géométrie, d'orthographe, et « tous les auteurs grecs (2) ». Quand on n'avait point de double, on consentait quelquefois à prêter l'original, à condition qu'il serait rendu après avoir été copié; c'est ainsi que Loup, abbé de Ferrières, obtint de Benoît III la concession temporaire du commentaire de saint Jérôme sur Jérémie, de l'*Orateur* de Cicéron, des *Institutions oratoires* de Quintilien, du commentaire de Donat sur Térence (3). Le goût de l'antiquité profane était si vif, qu'à la fin du X^e siècle, Gerbert, plus tard pape sous le nom de Silvestre II,

(1) *De origine*, etc., p. LXXXIV.

(2) *Ibid.*, p. LXXXIII.

(3) Muratori, *Antiq. ital.*, t. III, p. 835.

non seulement achetait à prix d'or les manuscrits classiques, mais entretenait dans les villes et jusque dans les campagnes de l'Italie des copistes chargés de reproduire ceux qu'il ne pouvait acquérir (1).

III

Du VIII^e au XI^e siècle, Rome fut un véritable centre de fabrication ou d'acquisition de livres. Les papes, les particuliers en font copier, en achètent, en reçoivent, en donnent : certains monastères sont tenus d'en offrir à titre de tribut ou de redevance (2) : les empereurs de Constantinople envoient des manuscrits splendidement décorés (3) : les moines chassés par les iconoclastes apportent en Italie les trésors de la littérature grecque et de l'art byzantin (4). Le *scrinium* et la bibliothèque du Latran, la bibliothèque particulière et l'*archivum* spécial de la basilique Vaticane (5), les basiliques, les églises, les monastères de la Ville éternelle regorgent de volumes.

Tout d'un coup, ces immenses richesses bibliographiques s'effondrent, comme dans un soudain naufrage. A peine quelques manuscrits antérieurs au X^e ou XI^e siècle surnagent-ils, épaves des archives et de la bibliothèque pontificales. On suit encore la trace de celles-ci jusqu'au commencement du XIII^e siècle

(1) Gerbert, *Ep.* 40, 44, 130.

(2) *De origine*, etc., p. LXXXVII.

(3) *Ibid.*, p. LXXXV.

(4) *Ibid.*, p. LXXXVI.

(5) *Ibid.*, p. LXXIX-LXXXIII.

cle (1) : au delà tout vestige s'efface. M. de Rossi a découvert, avec son habituelle sagacité, la principale cause de cette ruine étrange, que les historiens renonçaient à expliquer. On sait combien Rome fut troublée au moyen âge : non seulement les églises et les monastères urbains souffrirent cruellement de ces désordres, mais les papes durent plus d'une fois quitter la ville, ou, dans la ville même, demander à des lieux mieux protégés une sécurité que le palais du Latran avait cessé de leur offrir. Les archives de l'Église les suivaient dans leurs pérégrinations : les documents qui en proviennent ont été trouvés dans des monastères hors de Rome (2). C'est de préférence dans une forteresse, au pied du Palatin, vers Sainte-Marie-Nouvelle et l'arc de Titus, que les pontifes cherchaient un asile. Une tour destinée à recevoir les archives, *turris chartularia*, y avait été construite : on y transféra les papiers et les livres (3). Malheureusement les fidélités sur lesquelles comptaient les papes n'étaient pas solides : les Frangipani, vassaux de l'Église romaine et châtelains de la forteresse pontificale, abandonnèrent leur légitime seigneur pour se rallier à Frédéric II : ils livrèrent aux impériaux « tout ce qu'ils tenaient de l'Église romaine, depuis le Palatin jusqu'au Colisée (4) ». Ainsi, non seulement la tour des archives, mais les archives elles-mêmes, avec leurs registres, leurs chartes, leurs volumes, tombè-

(1) *De origine*, etc., p. xcii.

(2) *Ibid.*, p. xciv.

(3) *Ibid.*, p. xciv.

(4) *Ibid.*, p. xcvi.

rent aux mains des ennemis du Saint-Siège. On peut mesurer la grandeur du désastre à ce fait, qu'il n'existe plus rien du *scrinium* et en particulier des *regesta* pontificaux antérieurement au règne d'Innocent III.

Ce grand pape rétablit ou plutôt créa de nouveau les archives de l'Église romaine : « son avènement, écrit M. Léopold Delisle, fut une ère nouvelle pour la chancellerie pontificale (1). » Il installa le dépôt d'archives au Vatican (2), pendant que la bibliothèque se réorganisait peu à peu au Latran, où Boniface VIII en fit dresser l'inventaire, l'an 1295 (3). Ici se termine, dit M. de Rossi, la première partie de l'histoire des collections pontificales. Il en compte deux encore, l'une embrassant les années troublées du XIV^e siècle, pendant lesquelles, plus que jamais battus de l'orage, les archives et les livres émigrent de Rome à Pérouse, Assise, Avignon, jusqu'en Espagne, pour revenir dans la Ville éternelle après l'extinction du grand schisme ; l'autre s'ouvrant à l'aurore de la Renaissance, lors de la fondation définitive et de la splendide installation de la bibliothèque Vaticane par Nicolas V, Calliste III, Sixte IV, Sixte-Quint et leurs successeurs : période de sécurité, d'accroissement et de gloire, qui se continue jusqu'à nos jours pour le grand bien de la religion et de la science. Dans l'écrit dont je viens de donner l'analyse, M. de Rossi passe rapidement sur ces deux dernières périodes. Je n'essaierai pas de les ra-

(1) Léopold Delisle, *Mém. sur les actes d'Innocent III*, p. 5 (extrait de la *Bibliothèque de l'école des Chartes*).

(2) Mai, *Spicil. Rom.*, t. VI, p. 307.

(3) *De origine*, etc., p. cii.

conter : je n'oserais m'aventurer sans un tel guide sur un terrain qui m'est peu connu. Il me suffit d'avoir esquissé, à sa suite, la première partie de l'histoire des collections pontificales, l'obscur et laborieuse époque des origines.